

I

Idegem. Pierre van *Ijeghem*, homme de fief de Sottegem, 1414 : deux fasces, surmontées d'une étoile et d'un oiseau (Elseghem).

— Bernard van *Ijeghem* (sa femme s'appelle Catherine) donne à sire Adrien van *Ijeghem*, religieux à Saint-Corneille, près de Ninove, la rente *ter Goddinsbeken*, 1419 : deux fasces (*Ninove*) (voir **Gruter**).

IJden (Guillaume) scelle pour Jean van Nijpe, qui déclare tenir des fiefs, à Werchter, de Guillaume van *Elsbroec* et de Gaspard van der Tommen, 1470, le 3 juillet; fait, lui-même, le dénombrement de ses fiefs, à Werchter, Thildonck, Winxele, etc., relevant du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, de sire Jean van *Ranseem*, de Henri van der Borch, etc., 1470, le 3 juillet : une branche de rosier, fleurie d'une pièce, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : S * *Willem* (Av. et dén., Nos 774, 788, etc.) (voir **IJen**, **ORSHAGHEN**).

IJDIERS, *alias Calbeke* (Olivier), naguère un des trois fermiers des deux moulins à eau et du « tordoir » comtaux, à Ninove, 1432 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'un petit besant, ou tourteau. L. : S *Olivier Ydiers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Ijdier est un prénom (voir **Driver**).

IJen (Jean), échevin d'Aerschot, 1338 : une étoile à cinq rais en chef à senestre et une fleur de lis (complète) en pointe; au franc-quartier chargé d'une lettre *Y*. L. : S *Iois Iden scab ar* (Abb. de Sainte-Geotrude, à Louvain) (voir **IJden**).

IJEUWEN. Jean van *Euwen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1374 : trois chevrons, accompagnés, chacun, en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : * S *Ians van den Yeuwen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 253).

Ignoye (Henri), alleutier du duc de Brabant, à Jodoigne, 1461 : trois maillets penchés; au chef chargé à senestre de trois pals; au franc-quartier chargé d'un écusson à l'étoile à cinq rais, ledit écusson brochant sur un bâton (C. C. B., c. 36).

Ihren. *Gyse van Yre* scelle un acte de Jean, seigneur de Reifferscheid, en faveur du couvent de Bedbur, 1397 : un burelé et un lion brochant en chef à dextre (Dusseldorf, *Bedbur*, couvent, N° 23) (Pl. 10, fig. 254).

IJLEM, voir **Salm**.

Illias. Jean *Elijas*, jadis combattant pour le duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1337 : un cœur couronné, percé d'une flèche, posée en barre, la pointe en bas. L. : * S' *Johannes Illias* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1270) (voir **Sidenhaer**) (Pl. 10, fig. 255).

ILLO, voir **YLO**.

Ymer (*Pierrot*), jadis prisonnier à Bäsweiler sous Robert de Namur; i. t. : 32 moutons, 1374 : un arbre arraché, la cime chargée d'une manche mal taillée. L. : * S *Pierot fils Hanotin* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 256).

Imhoff, voir **Hoeve**.

Immendorf (Thierry et Jean van), frères, fils de sire Jean, inféodent à Thierry, sire de Heinsberg, *domum nostram propriam cum suburbio, curte et fossatis*, 1296; Thierry : trois pals; au chef plain. Jean : son sceau est tombé (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 123).

Immerseel. *Johannes dictus van Immersele, miles, dominus de Wommelghem*, 1337; *Johannes de Immersele, miles*, s'engage, moyennant 39 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duodecim viris, una nobiscum, probis et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : * S' *Ioh̄s de Liere dñi de Wommelghē* (Naza-reth et Chartes des ducs de Brabant, N° 461).

Ce sceau prouve que les Immerseel sont une branche de la maison de Liere (voir J.-Th. DE RAADT, *Les seigneuries du pays de Malines. Itegem et ses seigneurs*). HEELU (XIII^e siècle, en témoigne aussi : . . . *Heeren Janne van Womelgheem, [Dien men oec heet van Liere* (v. 8484-5).

— Jean van *Immersele*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur le tonlieu d'Anvers, 1367, le 5 juillet : même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : S' *Johannis de Immercele* (Ibid., N° 2143).

— Godefroid van *Immersele*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Guijk; i. t. : 4230 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : S' *Godefr de Ymsele dñi de Womelgh* (Chartes des ducs de Brabant).

Immerseel. Arnould van *Immersele*, prisonnier *illeg*, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 123 moutons, 1374 : même écu. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *S' Arnoldi de Immerse* . . . (Ibid.).

— Charles van *Immersele*, chevalier, prisonnier *illeg*, sous le sire de Vosselaer; i. t. : 1769 moutons, 1374 : même écu. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *S Karoli de . . m'sele militis* (Ibid.).

— Henri van *Immersele*, bâtard, prisonnier *illeg*, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 32 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un bâton. L. : *Henrici de Immer* . . . (Ibid.).

— Charles van *Immerssele*, chevalier, seigneur de *Ter Hameijden*, conseiller de la duchesse de Brabant, 1391 : trois fleurs de lis, au pied coupé, la 1^{re} chargée d'une étoile brochante. L. : *S' Kareli de Im . . . cele militis* (Ibid.).

Ter Hameijden = Rameijn, dépendance de Gestel.

— *Johannes de Immerselle*, miles, déclare que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, duc de Limbourg, l'a nommé gouverneur du duché de Limbourg et capitaine du château de *Wassembeghe*, sous certaines conditions, 1394, 21 janvier (date de l'acte); *Jehan dymmerselle*, gouverneur du duché de Limbourg, a reçu, de noble homme messire *Sciejffart* de Merode, chevalier, seigneur de *Hemisbac*, naguère gouverneur dudit duché, les ville, château et terre de *Wassembeghe*, pour les gouverner au profit dudit duc, 1394, 16 mars (date de l'acte), à *Wassembeghe* : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Ioh'is de Ymmerssele militis* (Ibid.).

— *Jehans, sires dymmerselle*, sénéchal du Brabant, conseiller du duc, 1400, à Bruxelles; *Jehan, seigneur dymerselle*, déclare avoir été institué par le duc de Limbourg, châtelain de Turnhout, 1404-5 (n. st.), 8 janvier; Jean, sire *dymmerssele*, chevalier, caution de Nicolas Hoen van den *Brouke*, 1407; Jean, seigneur d'*Immerssele*, scelle une charte de Nicolas Hoen van den *Brouke*, chevalier, 1408 (n. st.) : même écu, mais sans lambel. Même C. : L. : *S' Iohis de Ymmerssele militis* (Ibid.).

— Jean van *Immerssele*, bâtard (voir **Ranst**), 1402 : même écu, au bâton brochante. L. : *S Iohannis de Immersele* (Ibid.).

— Arnould van *Immersele*, échevin d'Anvers, 1421 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval, en chevron renversé. S. : deux griffons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Jean van *Immersele*, chevalier, seigneur d'*Jetegem*, margrave d'Anvers, 1496 : même écu. C. : deux pieds de cheval. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Jan vā Imerssele here va Yeteghe* (Chartes des ducs de Brabant).

Immerseel. Guillaume van *Immersele*, échevin d'Anvers, 1524 : même écu, brisé d'un lambel. Même C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III) (Pl. 10, fig. 237).

— (Gauthier van), échevin *illeg*, 1537 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'un croissant tourné. C. : deux pieds de cheval, chargés, chacun, d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Wouter va Immerseel* (Baron C. de Borrekens, à Anvers).

— Jacques van *Immersele*, échevin de Malines, 1587, 1603 : une marque de marchand, affectant la forme d'un W (Malines) (Fig. XXX).

— (Henri van), échevin *illeg*, 1628, 30, 6 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval, en chevron renversé (Malines) (voir **Arkel, Ranst, Renesse, Rubempré, Sompeke, Thiennes**).

Par acte daté d'Anholt, 15 octobre 1641, Théodore, comte de Bronckhorst, Batenburg, Anholt, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que d^{me} Marie-Isabelle d'*Ymmerselle*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Englebert, seigneur d'*Ymmerselle*, comte de Bokhoven et du Saint-Empire, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelghem, Loon (-op-Zand), Itgem, Haveluy, Eeckhout, etc., et d'Hélène de Montmorency : petite-fille de Théodore d'*Ymmerselle*, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte d'Alost, baron de Bokhoven, seigneur d'Itgem, Wommelghem, et de Marie de Renesse, dame de Haveluy (fille de Guillaume de Renesse, vicomte de Montenaeken, etc., et d'Anne de Rubempré, dame de Blèvre, Senefte, Feluy, Haveluy, Ecaussinnes, baronne de Rêves); arrière-petite-fille de messire Englebert d'*Ymmerselle*, seigneur de ce lieu, vicomte d'Alost, et de Jossine de *Greenbroucq*, baronne de Bokhoven, dame de Loon, et que ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardise, ny bourgeoisie* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373, A. G. B.).

Imminghausen. Henri van *Ymminchusen* scelle pour Lambert, varlet des *Soden Johanes van Patberch*, qui jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : une tête et col d'âne. L. : *S' Henrici de Imenchusen* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 867).

Impe. Mathieu van *Impe* tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1430, 40 : un triangle, vidé en trilobe ogival (Fiefs, N°s 3594 et 3616) (Pl. 10, fig. 258).

Impegem. Maître Jean van *Impeghem*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un chevron, accompagné de trois maillets (Chartes des comtes de Flandre).

Impens (Josse), père de *Joozjken*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1514 (n. st.) : un cheval effrayé. Le bas de l'écu est cassé; au chef chargé de trois étoiles. T. senestre : une damoiselle (Fiefs, N° 3809).

Impens (Maitre Luc), échevin de Louvain, 1611, 9 : un sautoir. L. : ✠ *Si Wilhelmi Impens scab lov* (sic) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Impin (Josse), échevin du métier d'Assenede, 1494 : un héron ; au chef chargé de trois étoiles. T. dextre : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Imstenrath. *Winandt van Imstenraedt*, seigneur de *Mher*, et *Frederich von Schaesberg zu Schaesberg* attestent, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Gertrude *Hoene de Hoensbrouech* est fille légitime de messire Ulric *Hoene*, seigneur de *Hoensbrouech*, et de Catherine de *Speis* (Spies), et sœur germaine de damoiselle Catherine, actuellement chanoinesse à Nivelles, 1597 : de . . . à l'écusson plain (1), accompagné de neuf coquilles, rangées en orle. C. cassé. L. : . . . *nant van aet* (Chapitre de Nivelles, c. 1375^{bis}, A. G. B.).

(1) Il n'y a absolument rien sur l'écusson. D'après les armoriaux, il serait chargé d'une fasce onnée.

INDE (Jean van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Rike* : i. t. : 27 1/2 moutons. 1374 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Jan va den Inde* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould van den), homme de Gilles van Bouchout, chevalier, 1330 : une estacade à cinq *estaches* pointus. L. : . . . *Arnoyt van de Inde* (Bruxelles) (voir **Eijnde**).

Indervelde (*Quirinus* et Nicolas), *gesworne van de dijckagie van Austruweel, Merxem, Eekeren, Steenborgerweert, Wilmersdonck* et *Oorderen*, 1631 : coupé ; au 1^{er}, trois roses, tigées et feuillées, rangées en fasce ; au 2^d, une tête d'animal, accostée de deux arbres, posés sur une seule terrasse. C. : une tête d'animal entre un vol (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Builengoeden*, c. 1).

INDOUT (*Zeghere van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 88 moutons, 1374 ; dit se servir de son propre sceau : un *Agnus Dei* regardant, tenant une trabe terminée en croix, accostée en chef de deux étoiles. L. : *S Gherts Capaert* (Chartes des ducs de Brabant).

Inghel (Philippe), maieur de la *vierschare* de Tielrode, 1439, 60 : un ange, vêtu d'une dalmatique. L. : . . . *Phlips Ingh* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

Inghelle (Jean), homme de fief du métier de Furnes, 1410 : un bâton engrêlé, accompagné de trois croissants, 2 au canton senestre, accostés, 1 en pointe à dextre. L. : *S . . . Ingele* (Ibid., l. 89-90).

— (Pierre), maieur et semonceur de Sa Majesté dans la *vierschare* de Saint-Nicolas (Waes), 1549 : dans le champ du sceau, un ange, debout. L. : *S Pieter Enel Filpi* (!) (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Ingelbrecht (Jacques), échevin de Malines, 1533 : un chevron (P., c. II).

Ingelheim. *Philippus de Inghelern* reçoit du Brabant 26 livres et 12 sols, pour ses services dans la guerre de *Rode* (Rolduc), 1339 : une croix échiquetée, au lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S Philippi mil' d Ig . . . hey* (Chartes des ducs de Brabant, N° 341).

— (François-Adolphe-Thierry, baron d'), dit *Echter de Mespelbrunn* (Mespelbrunn), seigneur de Schönberg, Gaulsheim, *Holtzhausen* (Holzhausen), Schweppenhäusen, etc., conseiller intime actuel de Sa Majesté Impériale et Catholique et grand-juge de la Chambre Impériale à Wetzlar, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne Schütz de *Holtzhausen*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Antoine-Wolfgang, baron Schütz de *Holtzhausen*, conseiller intime de S. A. Electorale de Mayence, burgrave de Starckenburg, grand-bailli dans la Bergstrasse, et de Marie-Anne-Barbe, baronne de Guttenberg ; petite-fille de messire Gaspard-Frédéric Schütz de *Holtzhausen* et d'Anne-Ursule de Hagen (fille de messire Jean-Adam de Hagén et d'Anne-Catherine-Ursule *Ullnerin de Dieppurg* (Ulnér de Dieppurg), et arrière-petite-fille de messire Jean-Conrard Schütz de *Holtzhausen* et d'Anne-Félicité d'Anweil ; et que, enfin, ladite Marie-Anne est *vrayment noble . . . , sans aucune batardise, bourgeoisie, ny autres empechemens quelconques* ; Wetzlar, le . . . (en blanc) juillet 1733 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de sable à la croix échiquetée ; aux 2^e et 3^e, d'azur à la bande, chargée de trois annelets (**Mespelbrunn**). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de bois (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.) (voir **Leerodt**).

Par acte donné, à Namur, le 25 septembre 1718, Ferdinand, comte de Berlo, évêque de Namur, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Madeleine-Catherine-Frédérique-Anne d'Ingelheim, du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de messire François-Adolphe, baron d'Ingelheim, et de Marie-Ursule *Chambelante de Worms* (Kämmerer van Worms), dite de Dalberg ; petite-fille de messire Philippe-Louis, baron d'Ingelheim, brigadier de cavalerie au service de S. A. E. de Mayence, et de Marie-Odile *Echter* (Echter) de *Mespelbrunn* (Mespelbrunn) (fille de messire Charles-Rudolphe E. de M. et d'Anne-Catherine de Rodenstein), et arrière-petite-fille de Marsile-Christophe d'Ingelheim et de Marguerite de *Weyler* (Weller), tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite damoiselle est *vrayment noble de tous costé paternel, sans aucune batardise ny bourgeoisie* (Ibid.).

Inghelram (Pierre) (et *Ingheram*), homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de « *le Houtsche* », 1401, 3, 5 (n. st.), 7 : un bélier passant. L. : *S Pieter Jans Inghelram* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 233, 125).

Inghelram. Henri *Inghelram*, échevin de Malines, 1414, 5, 7, 8, 9 : une fasce, soutenue d'un pal alésé et surmontée de deux étoiles (Malines) (Pl. 10, fig. 239).

Ingelrams (Cornelle), échevin de Malines, 1559 : trois billettes; au franc-quartier brochant, chargé d'un besant, ou tourteau (annelet?) (Malines).

Ingen. Ro[*e*]ver[*e*] van *Inghen*, et *Enghelen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 165 vieux écus, sur son indemnité, pour frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1357, le 24 avril; il scelle pour Guillaume van der Hutten et Adam Voghel, qui reçoivent, du Brabant, 186 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, le 14 juillet 1357; il reçoit un autre acompte de 65 vieux écus, le 22 juillet 1357; il donne, au duc de Brabant, quittance de 165 vieux écus, pour tous frais dommages et pertes, le 16 novembre 1357 : trois annelets, chargés, chacun, de six petits losanges brochants, lesdits annelets accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Rover van Ingen* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1006, 1149, 1285, 1509).

Ces annelets chargés de petits losanges brochants semblent devoir représenter des couronnes de feuillage, garnies de roses, ou, peut-être, des couronnes d'épines.

Ingenhousz, voir **Greuz**.

Ingenhave, voir **Hoeve**.

Ingenulant. *Arnt ingen Nulant*, juge à Clèves, 1496 : une fasce ondée-entée. T. senestre : un ange agenouillé. L. : *Arnt ingen Nuwelant* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 658).

— Guillaume *Inghemulant* et Henriette van *Bronchorst*, sa femme, promettent de rendre indemne Josse van *Randwijck*, leur *swager ende neve*, s'étant porté fort pour eux, du chef d'une rente, vendue, par eux, à Thierry van *Mekeren*, sur une terre à *Puijlijk*, 1517 : même écu. Cq. couronné. C. : un renard issant, chargé d'une fasce ondée-entée (*Geld.*) (voir **Bronkhorst**, **Nieuwland**).

IN GHOEN DIPPRAME (Gérard et Hermann), frères, déclarent s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369; tous deux : une roue de moulin. L. : 1° *S Ger* e; 2° *S Hermann* de ar (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 837).

INCHUIJSEN (Everard van), tenancier de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1485 : coupé; au 1^{er}, neuf (4, 3, 2) billettes; au 2^d, plain. T. : un ange. L. : ... *verae* .. *va Inchuyse* (Bruxelles).

— Everard van *Inchuisen* prête « un » sceau à Henri Cols (par qui il est qualifié *neve*), qui fait dénombrement d'un fief, à Erps, relevant du damoiseau

van *Montenaeken*, x^{ve} siècle (sans date) : trois molettes à huit rais, accompagnées de trois lettres indistinctes, 1 au point du chef, 2 aux flancs (Av. et dén., N° 2975).

Incourt. Les échevins *delle franke ville dayncourt*, 1381 : dans le champ du sceau, un lion contourné et une clef, accostés (M. Rouffart).

INSEYNE, voir **Waha**.

Ijpelaer. Jean, le bâtard van *Nijpelaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 50 2/3 moutons, 1374 : d'hermine au sautoir et au lambel brochant (très endommagé). L. : *Seghel* (Chartes des ducs de Brabant).

C'est peut-être le même personnage que le suivant.

— (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1378 : d'hermine au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais, et au lambel brochant (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van) (fils de Pierre), échevin de Heusden (Brabant), 1514 : d'hermine au sautoir (Malines).

— (Pierre van) (fils de Jean), échevin *illeg*, 1538 : même écu (Malines).

— (Pierre van) (fils de Jean), le jeune, même qualité, 1559 : dans le champ du sceau, d'hermine, au sautoir (sans écu) (Ibid.).

Ypres. *Arnoldus, dictus de Ipere*, échevin de Louvain, 1378 : trois pals; au chef chargé d'une aigle. L. : ✠ *S' Arnoldi de Ypere scabi lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Le sceau *van den hove ende goede van den hoghen zieken van Ippe*, 1420 : type équestre, petit module; le chevalier (saint Georges) passant à senestre, tenant une banderole, le bouclier à la croix, le dragon sous les pieds du cheval. L. : *S* *hei* *prens* (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

— *Daneel de Ypere*, receveur de maître Jean d'Heere, fils de feu Antoine, qui reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1464 : une fasce, chargée de trois étoiles. L. : *Sigillum Daniel van Ypre* (Ibid., l. 379) (voir **Bailleul**).

Irchonwelz. Jacques de *Herchouwez*, fils de feu Pierre, alleutier du Hainaut, 1400 : une bande, chargée de trois « clochettes » de vair et accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : ★ *S* *me de H* *ices* (Tournai, *Corps relig.*, c. 1).

— Jacques de *Herchouwez*, fils de feu Jean, même qualité, 1400 : une bande, chargée de trois « clochettes » de vair, et un lambel brochant. C. : une tête et col d'animal, S. : deux griffons. L. : *S' Iake-mart de Helcuves* (Ibid.).

Irchonwelz (Les échevins d'), 1397 : trois bandes et une bordure engrêlée (M. Louis Paris).

Irnich. Daniel van *Eirnich*, chevalier, scelle des actes d'*Emelrich van Rynsheim* (Ringsheim), 1358, et du duc de Juliers, 1361 (appose à un arbitrage entre le duc de Juliers et le seigneur de Heiden, le sceau de Jean de Mültenark, en le disant le sien propre, 1369) : une fasce, surmontée à dextre d'un oiseau. L. 1358 : . . . n . . *Eirnich* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 833 et 628; *Col.*, N° 846).

— (Daniel van) (et *Ernich*), chevalier, scelle des actes du duc de Juliers, 1374, 6 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette. L. : *S' Dan . . . de Yrnich militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 899 et 921) (voir **Mültenark**).

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Her Danyel van Yernich*, homme du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à dextre d'une merlette du même. Volet d'argent, C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, sommé d'un huchet d'argent, enroulé, pavillonné et virolé d'or.

Isaack van Büllesheim (Henri) (!) scelle un acte de son parent (*neve*) Louis van *Burchauwe* (Burgau), 1391 : un lion et un semé de . . . (coquilles, mouchetures d'hermine?) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1443).

FAHNE, *Coeln. Geschlechter*, II, 215, *ad vocem* Burgau, dit que Louis v. B., chevalier, qualifié *Isaak* (!) *von Büllesheim* son « neveu » (*neve* peut, toutefois, signifier : cousin ou neveu).

IJsebrant. Marc *IJsebrant*, tuteur, de par l'église, d'Isabeau de Neve (fille du damoiseau Jean), qui tient, de la Flandre, le château de *te Voorde*, à Saint-Paul (Waes), 1619 : écartelé; au 1^{er}, un loup rampant, accompagné en chef à senestre d'une étoile; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois losanges (**Wicht**); au 4^e, un loup rampant (sans l'étoile). C. : un loup issant. L. : *S Marcus Ysebrant* (Fiefs, N° 7121).

— (Jean) tient le même château (*te Voirde*), 1625, 6, 7; échevin et greffier de Saint-Paul, 1626; scelle pour Jean Frison, père et tuteur de Mathieu (dont la mère était Jeanne Samans, fille de Chrétien), l'aveu relatif à un fief à Simaj, 1626 : se sert du sceau dudit Marc (Ibid., et l. 7129-91).

— Jean Baptiste *Isebrant*, fils d'Antoine, tient un fief à Kemseke, 1638 : même écu, mais sans l'étoile. C. cassé (Ibid., N° 6720).

Il signe : *IJsebrant*.

IJsebrant de Lendonek, en Belgique, porte : d'or au castor au naturel, grimant. C. : le castor issant. Lambrequins : d'or et de sable. T. : deux tritons de carnation, peautés au naturel, couronnés de sinople, tenant, chacun, un sabre d'argent, garni d'or, et une bannière, la 1^{re} aux armes de l'écu, la 2^e, de sable à la barre d'argent.

IJsebrant de Dique porte les mêmes armes, mais le casque couronné et la bannière senestre de sable semé de fleurs de lis d'or (**Bernemicourt**).

Devise : *Per mare, per terras*.

Iseghem. Baudouin, seigneur d'*Ysenghien*, chevalier, 1238 : type équestre; le bouclier chargé d'une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L. : *Sigillum Baldvini de Iseghem*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : **S' Baldvini de Iseghem** (Tournai, Saint-Martin).

— Lambert van *IJseghem*, homme de fief de damoiselle Marie van den Ackere, dite van Croes (dans sa seigneurie à Courtrai), 1354 : plain; au chef chargé d'un renard élané (Elsseghem).

— Roger van *IJseghem*, chevalier, ayant combattu à Basweiler, sous son seigneur et maître sire Louis de Namur, donne à Jean van *IJseghem*, son parent (*neve*), et à *Roelkine*, son propre frère bâtard, ses pouvoirs aux fins de recevoir, à Bruxelles, l'indemnité qui lui est due, 15 décembre 1374; jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i. t. : 1048 moutons, 21 décembre 1374 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L. : *Roeger van Iseghem* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *IJseghem*, jadis prisonnier *illeg*, sous ledit Namur; i. t. : 1192 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *S Ian van Iseghem* (Ibid.).

— Roger van *IJseghem*, échevin de Courtrai, 1406 : un chevron, accompagné d'une étoile et d'un croissant en chef et en pointe de . . . (cassé) (C. G. B., *Acquits de Lille*, I, 35-6).

— Marie van *IJseghem*, veuve de Pierre de Corte (ou, au génitif, *'s Corten*), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1445, 6, 7, 8, 61, 2 : un chevron, accompagné d'une étoile à cinq rais en chef à dextre et de deux croissants, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : **S' Marie van Yseghem** (sic) (Ibid., I, 391).

Cette rente se trouve inscrite sur sa vie et sur celle de sa fille, Marguerite *'s Corten*, veuve de Roger van den Brande (1462).

— Catherine van *IJseghem*, veuve de Ganthier *Vriends* (de Vrient), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour elle et ses enfants, Marguerite et Jean, 1445, 7, 8 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un écusson à six (3, 2, 1) coquilles ou cloches (**Belle**?), et de deux croissants, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *Kateline vā Yseghem* (Ibid., I, 391).

— Perceval van *IJseghem*, homme de fief de Waleran, chevalier, seigneur de Wavrin, de Lillers, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de sa femme Livine van *Robaëis* (**Roubaix**), dans leur seigneurie de ten Ackere (à Courtrai), 1453 : même écu que Jean (1374), sans lambel, mais un filet brochant. C. cassé; on voit une partie d'un vol (Elsseghem).

Iseghem. Lancelot *dysegheem*, échevin et *cuerer* de la châtellenie de Furnes, 1460 : une croix, cantonnée de douze merlettes, rangées 2, 1, dans chaque canton, au filet brochant. C. : un buste (de more?). L. : *S Lanseloot van Ysegheem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— Lancelot *dysenghem*, échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1471 : écu cassé. C. : un buste de more entre un vol. L. : à Y. (Ibid., l. 95, 96) (voir Belle, Rij[c]kere, Vriend).

Le seigneur d'YSENGHIEN : d'argent à la croix et douze merlettes, à l'ouret, tout de sable, et crye : Matdegheem! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres.*)

Izembart (Julien d'), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1634 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une chèvre sautillante; aux 2^e et 3^e, un arbre arraché. C. : une chèvre issante (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

Isenburg. *Theodericus*, comte de Ysenberg, sa femme, *Aleydis*, *nobilis mulier*, et leur fils, Jean, donnent à Marguerite, comtesse de Berg, et à son fils aîné, Adolphe, *curtem dictam antiquam, sitam in Mulenheim*, à titre de gage, jusqu'à extinction de leur dette, 1263 : type équestre; le bouclier à une rose. L. : *S Theoderici comitis de Isinberg*. Contre-scel : dans le champ du sceau, une rose double, à huit feuilles. *Aleydis* : type ogival, dame debout, sans blason. L. : *S Alheidis comitisse de Isinberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 48).

— *Ludovicus de Ysenburg* inféode à Guillaume, comte de Juliers, ses biens *iuxta Ortenburg*, 1269 : type équestre, à dextre; le bouclier et l'éca du contre-scel, à deux fasces (surmontées d'un lambel à cinq pendants?) (Ibid., N° 54).

— *Gerlacus*, *nobilis vir de Ysenburg*, *dominus de Arenvels* (Arenfels), et *Lisa*, sa femme, promettent de satisfaire leurs créanciers de Cologne, avant la Saint-Martin en hiver; 1276, *sexto sabbato proximo ante ascensionem domini*; scelle, le même jour, un autre acte, relatif à la restitution du capital d'une rente sur la ville de Cologne, etc. : type équestre; le bouclier à une aigle. C. : un (!) aigle (entier). L. : *S domini Gerlacy de Ysenborch* (Ville de Cologne, N°s 422, 3, 4).

— *Lisa*, ci-dessus : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant un faucon sur le poing gauche. L. : *S Elizabeth dne d'Isenber . . filie conda Th coit Clive*. Contre-scel : un écu à l'aigle. L. : *S Elizabeth dne d'Isenbg* (Ibid.).

Elle était donc fille du comte Thierry de Clèves.

— *Theodericus de Ysenburg*, *miles*, scelle un acte de

Henricus de Rinecken (Rheineck), *canonicus coloniensis*, *frater burgravii quondam de Rinecken*, *existens tutor liberorum et heredum burgravii . . . predicti*, et qui le dit *avunculus liberorum fratris mei predicti*, 1304; scelle un acte de Godefroid de Sayn, seigneur de Vollmarstein, 1315 : une aigle. L. : *S Th filii Gerlaci dni de Ysenbrch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 160 et 229).

Isenburg. *Dominus Zalantimus de Ysenburg* scelle un acte dudit Godefroid de Sayn, 1315 : deux fasces. L. : *S Salentini dci de Ysenburg* (Ibid., N° 229).

— *Luther*, *eyn herre von Ysenburg*, se dit vassal du comte Gerard de Juliers, *uf daz wertheyl myns huses zu Jaasa und daz wertheyl der gerithe Welde, . . . und uf das dorf zu Binzensassen* (Bindsachsen) *halbes*, auparavant alleux, 1326 : type équestre; le bouclier et la housse, à deux fasces. C. : cinq bannières. L. : *S domini de Isenberg* (Ibid., N° 316).

— *Vir nobilis Johannes*, *dominus de Arenvels*, 1334, 5 : deux fasces. L. : *S Ioh̄s de Isinbry dni i Arinvels* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 12).

— Gerlach, seigneur d'Ysenbourgh, et sa femme, Lyse, constituent, pour une somme payée audit Gerlach et à feu son père, sire Thierry, une rente de 40 livres de deniers, *up unsen halven hof . . . zu Ryle* (Riel?), 1338; *Gerlacus*, *dominus de Ysenbourgh*, homme et *consanguaneus* de Guillaume de Braunsberg, 1339; G., seigneur d'Ysenburch se dit indemnisé, par le comte de Berg, de tous dommages *uytgescheiden den schaden, den wir as van brande van synen weeghen in dem urloghe, dat zoe Windechghen* (Windeck) *was, geleden hayn*, 1353; le mari : deux fasces. L. : *S Gerlaci de Ysenberg*. La femme : dans le champ du sceau, quatre écus, posés en croix, les pointes au centre; les deux écus supérieur et inférieur, chacun à deux fasces; les deux autres, chacun à trois buquets. L. : *S Lise dne de Ysinbg* (Ibid., N°s 397 et 539; Chartes des ducs de Brabant, N° 533).

D'après J.-St. RECK, *Geschichte der gr̄ft. und fürstl. Häuser Isenburg, Runkel, Wied* (Welm, 1855, p. 101), la femme de Gerlach aurait été la « comtesse » *Lysa von Brunshofen* (Braunshörn?).

— Philippe van Ysenbourg, seigneur de Grenzouwe (Grenzau), et Marguerite van *Katzenellenboge*, sa femme, inféodent, moyennant 400 petits florins de Florence, au comte de Juliers, leur château de *Grenzioie, mit vurburge*, pour l'aider contre qui-conque, sauf l'évêque de Trèves, Godefroid de Sayn, sire de *Valender* (Vallendar), et quelques autres, 1338; le mari : deux fasces, surmontées d'un lambel à quatre pendants. C. : un vol. L. : *S Philippi de Ysin*. La dame : dans le champ du sceau, rond, petit module, dame debout, tenant deux écus :

A, deux fasces, surmontées d'un lambel (à trois pendants); B, un lion (**Katzenelnbogen**). L. : *S' G Ysinburg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 411).

Isenburg. *Henricus de Yssenborgh, miles*, assigne au duc de Brabant, moyennant 500 livres de tournois noirs, une rente annuelle de 50 livres, sur ses alleux, savoir : sa moitié du *castrum de Bersensteyne* et le tiers de la haute, moyenne et basse justice de ce château, etc., 28 février 1342 (n. st.); Henri, seigneur d'*Ysinburg*, de l'aveu de sa femme *Alheide*, reçoit, du margrave de Juliers, à titre de fief, leur part, soit la moitié, de leur château de *Birsenstein* et du *rorburge*, sauf un quart de la juridiction, compris dans cette moitié, qui constitue un fief brabançon, 1342; le mari : deux fasces. C. : un haut chapeau, arrondi, garni de deux plumes. L. : *S' H de Ysinberch mil'*. La dame : dans le champ du sceau rond, petit module, dame debout, tenant deux écus, A, deux fasces; B, trois chevrons (**Hanau**). L. : *S' Alheidis de Isinburg* (Chartes des ducs de Brabant, N° 583, et Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 450). *Bersensteyne, Birsenstein*, est *Birstein*.

— Jean van *Isenburch*, seigneur d'*Arenvelts*, promet de ne pas commettre d'actes hostiles, par son château d'*Ahrenfels* et le village de *Hönningen*, contre Guillaume, margrave de Juliers, mais d'observer les engagements pris par Guillaume, comte de Wied, et sire *Cone van Putze*, chevalier, 1343 : deux fasces. L. : *S' Iohis d'Ysinburg dñi i Arinvels* (Ibid., N° 455).

— Salentin, seigneur d'*Ysenburch*, inféode au duc de Juliers *mynen hof zo Heymbach* (*Heimbach*), in *dem Engerskeuwe* (*pagus d'Engers*), 1371 : deux fasces. L. : . . . *Salentini* (Ibid., N° 860).

— (Ernest, comte d') et de *Grensaw*, etc., chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Philippine-Anne d'Oijenbrugge*, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire *Godefroid*, seigneur d'*Oijenbrugge*, et d'*Anne d'Oijenbrugge de Duras*, fille de messire *Jacques d'Oijenbrugge de Duras*, baron de *Meldert*, et d'*Anne de Berlo* (fille de *Guillaume*, baron de *Berlo*, comte de *Hozémont*, et de *Jeanne de Locquenghien*); que ledit *Jacques* est fils de messire *Guillaume d'Oijenbrugge de Duras*, baron de *Meldert*, et d'*Anne de Cosmarent* (lisez : de *Corswarem*, chanoinesse de *Maubeuge*; voir *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1880, p. 83), et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble, de tous costez, sans bastardise ou bourgeoisie*; Bruxelles, le 5 mars 1647 : deux fasces. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *nbvrg v nsaw* (grand module) (Chapitre de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1376, A. G. B.).

Isenburg. Ernest, comte d'*Isenbourg* et de *Grenzaw*, baron de *Hirpagh*, *Arrenfels* et l'*Harr*, seigneur de *Lintz* (*Linz*), *Aldenwieda* (*Altenwied*), *Newerburg* (*Neuerburg*), etc., chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Marie-Thérèse, comtesse de Riviere d'Arshot* et du Saint-Empire, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire *Henri-Oger*, comte de *Riviere d'Arshot* et du Saint-Empire, etc., et de *Dorothee-Henriette de Cotereau-Puisieux*; petite-fille de *Henri, comte de Riviere d'Arshot*, de Heers et du Saint-Empire, et de *Catherine de la Douve*, baronne de *Sanghien* (*Sainghin*), fille de messire *Bernard de la Douve*, chevalier, baron de *Sanghien*, et d'*Agnès de Merode*, dite d'*Asten*; arrière-petite-fille de messire *Richard de Riviere d'Arshot*, baron de Heers, et d'*Antoinette de Merode de Houffalize, tous de legitimes mariages, vrays nobles militaires, sans aucune bastardise ny bourgeoisie, ou aultre empeschement quelconque*; Bruxelles, le 5 janvier 1658; Ernest, comte d'*Isenbourg* et de *Grensaw*, chevalier de la Toison d'or, atteste, à ladite abbesse, que damoiselle *Marie-Madeleine de Berghes*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire *Eugène de Berghes*, comte de *Grimberghe*, et de *Marguerite-Florence de Renesse*; petite-fille de messire *Godefroid de Berghes*, comte de *Grimberghe*, et d'*Honorine de Hornes*, dame d'*Arquennes* (fille de *Gérard de Hornes*, comte de *Bassinies* (*Bassigny*), baron de *Boxtel*, et d'*Honorine de Witten* (*Wittem*), dame d'*Isque* (*Ijsche*) et d'*Arquennes*, etc.); arrière-petite-fille de *Gérard de Berghes*, seigneur de *Stabroeck*, *Hootwonder* (*Hooftvunder*), et d'*Anne d'Hamale*; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble, de tous costes, sans aucune bastardise ny bourgeoisie*; Bruxelles, le 4 juin 1661 : deux fasces. L'écu sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *vrg et de ensa* . . . (les deux sceaux sont fort endommagés) (Ibid., c. 1375^{bis}) (voir **Aix, Blankenheim, Braunsberg, Harscheidt, Hohenstein, Kleeburg, Runkel**).

Les sceaux de 1658 et de 1661 proviennent d'une autre matrice, plus grande encore, que celle qui a servi à sceller l'acte de 1647.

D'après **GELLE**, le seigneur d'*Ysenburch*, homme de l'évêque de Mayence, portait : d'argent à deux fasces de sable. Capeline de l'écu. C. : un vol de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, d'or.

ISENDER, voir **Blankenberg**.

IJsendijke (*Henri van*), tenancier de la cour de *Lachene[n]* (près de *Lierre*), 1482, 6 : une scie de boulanger, posée à senestre, accompagnée en pointe à dextre d'une lettre *h*; au franc-quartier chargé de trois fleur de lis, au pied coupé. S. d. : un bœuf (*Malines*) (voir **Schoutheete**).

IJzendoorn. *Gauthier*, seigneur d'*Ysendale*, chevalier, scelle un acte d'*Arnould*, duc de *Gueldre*,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



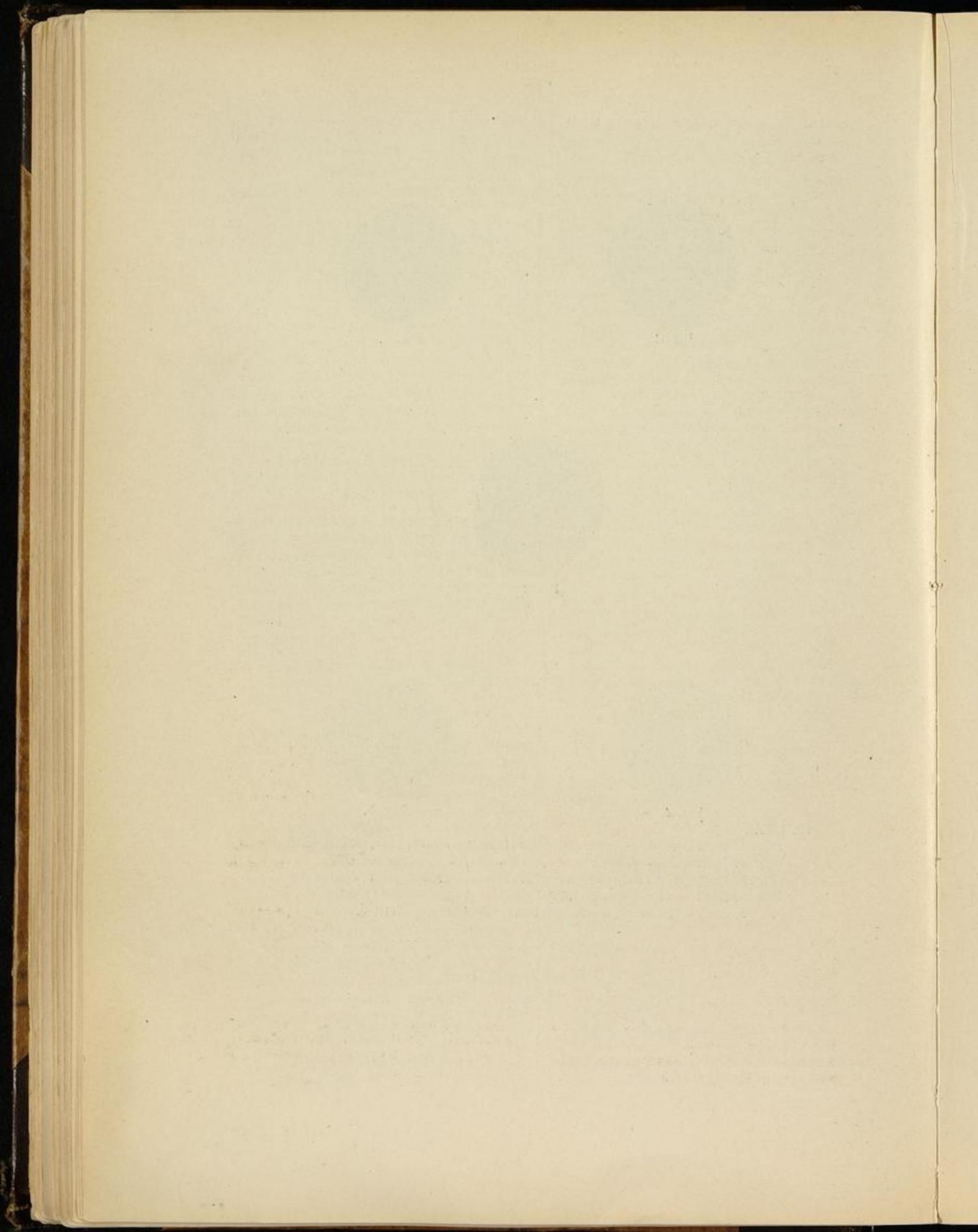
Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXI.

- | | |
|---|---|
| Fig. 1. Henri van Appeltern, chevalier (1357) | } Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1356). |
| Fig. 2. Jean Badrion (1358) | |
| Fig. 3. Etienne van Bellinkhoven (1357) | |
| Fig. 4. Abel van Euskirchen (1357) | |
| Fig. 5. Jean Godenaerts, chevalier (1357) | |



1371 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, fruste (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401) (voir **Amstel, Azewijn, Feluy, Cock, Renesse**).

IJzendoorn. Gauthier van *IJsendoren*, chevalier, arbitre pour le duc de Gueldre, 1387 ; G. van *Ijsendale*, témoin du duc, 1388 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un léopard (lion léopardé ?) (Ibid., N° 496, et Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Wouter van Ysendaeren*, Gueldrois : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or, chargé à dextre d'un lion léopardé de gueules. Volet de gueules à pals de vair. Couronne d'or. C. : un lion léopardé de gueules, en arrêt.

— Rodolphe van *IJsendoren*, prévôt de Saint-Pierre, à Utrecht, 1392 : même écu (lion léopardé). T. : deux hommes sauvages, sans massues. L'écu sommé d'un ange issant. L. : ✠ *S Rodol . . . c IJsendoren prepositi sancti petri traiectens (Utrecht)*.

— Guillaume van *IJsendaren* et Jean van *Rijnensteijn*, chevaliers, ayant été chargés, par le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., de conclure son contrat de mariage, avec la fille aînée d'Adolphe, comte de Clèves, déclarent *dat men oen dije curg . unse lijeve joncfrou brengen sal als van nu en neesten Gudensdaige nae datum diss brieff koemt aver acht daige, dat is des Gudensdaiges nae dem sonnendaige in der vasten, als men in der heijliger kirkken sijngt Letare, tijlich tgegen avend, toe Hoerden (Heusden), dair alsdan bij oir toe slapen*, 1394 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un lion léopardé. L. : *S' . . . ilhe . d . Ysendore (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 379)*.

Du côté du comte de Clèves, les négociateurs de ce mariage furent : Adolphe van *Suetkamen* et Roger van *Doornik*.

— Guillaume van *IJsendoren* scelle le contrat de mariage de Guillaume van *Dru[e]ten*, fils d'*Heijmeric*, avec *Guedelt*, fille de feu sire *Steeffen* van *Brakel*, 1412 : même écu (*Wassenaer*).

— Guillaume van *IJsenderen*, fils d'Alard, parent de dame Jeanne van *Groesbeek*, dame de *Wijhe*, 1420 : même écu (Ibid.).

— Guillaume van *IJsenderen* fait un contat de mariage avec damoiselle *Adrienne Kock*, qui, entre autres, reçoit, de son père, *Gisbert*, des biens à *Herwijnen*, 1431 : même écu (*Geld.*).

— Ernest van *IJsendoren* scelle le contrat de mariage de sa fille, *Catherine*, avec *Herbere dije Cock van Neerijnen*, 1535 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, un fascé de huit pièces, la 2^e chargée de quatre besants, ou tourteaux, la 4^e de cinq, la 6^e de quatre et la 8^e de trois (**Sterkenburg**). Cq. couronné. C. : un lion rampant (entier !) entre deux flambeaux allumés, posés en chevron renversé (*Geld.*).

IJzendoorn. Catherine van *IJsendoren*, fille d'Ernest, seigneur de *Sterkenburg*, conclut un contrat de mariage avec *Herbere dije Cock* (van *Neerijnen*), 1535 ; elle scelle le partage de ses fils, *Gisbert* et *Jean*, 1538 : trois pals de vair ; au chef plain. L. : *S' Katrin van IJsenderen (Geld.)*.

— Antoine et Jean van *IJsendoren*, témoins de ladite Catherine, 1535 ; Antoine : même écu. Sans timbre. Jean : même écu. C. : un lion assis entre deux flambeaux (non allumés), posés en chevron renversé (*Geld.*).

— Antoine van *IJsenderen*, seigneur de *Sterkenburg*, fait, au sujet de la succession litigieuse de ses parents, un compris avec son beau-frère, *Herberen dije Cock* van *Neerijnen*, mari de Catherine, laquelle aura, e. a. les dîmes de *Gameren*, 1538 : même écu que son père, Ernest (1535). Cq. couronné. Même C. que ledit Ernest, mais le lion issant (!) (*Geld.*).

IJzeren. *Herbeirs dyseren*, chanoine de Saint-Martin, à Liège, reçoit, du Luxembourg, 500 *viez peters florins*, pour monseigneur Jean, sire d'Hammale, monseigneur Guillaume, son fils, monseigneur Gérard Rolibuc et des compagnons qui prins furent à faire le marchandise de la conteit de Chiny, entre le duc de Luxembourg et le comte de Looz, 1364 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une fasce de cinq fusées et d'une bordure dentée. L. : ✠ *S Her . . . de Yserin can (Luxembourg, c. I, l. I) (Pl. 10, fig. 260)*.

— Elias de *IJserne*, bourgeois de Tirmont, 1367 : de menu vair plain ; au franc-quartier chargé d'un écusson fruste. L. : *Eli (Heijlissen)*.

— Tielman van *IJsere*n, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 436 moutons, 1374 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une fasce de cinq fusées, accompagnée de neuf (5, 4) billettes. L. : *S' Thilmani de Yseren* (Chartes des ducs de Brabant).

ISEREN (Thierry van den), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : trois fers de lance, ou pointes de flèche (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

IJserman (*Thijs*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Tyges Yserman* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), prisonnier *illeg*, sous ledit Robert ; i. t. : 254 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant fruste (fasce ?). L. : *S' Iohannes Yserman* (Ibid.).

IJserman (Antoine) (originaire de Maestricht), échevin de Liège, vers 1410 : trois besants, ou tourteaux; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose; à la champagne de quartier plain. L. : . . . *toen*
. *leod* . . (C. de B.).

— (Jean), bon ami de Jean de Vos, seigneur de Lovendeghem et de Somergem, 1436 : un chevron, accompagné de trois billettes. T. d. : un homme d'armes, armé de toutes pièces, brandissant son glaive de la main droite. L. : *S Ian Iserman* (Fiefs, N° 3307).

IJsewijn, voir **Smet**.

Iscolai. *Philippes Escholay*, marchand de Florence, de la compagnie de *Puch*, 1292 : quatre pals. L. : *S' Filippi Iscolai de Pulci*. C.-sc. : écu à quatre pals. L. : ✠ *S' Filipi . . colai* (Chartes des comtes de Flandre, N° 653).

Isle (*Radoux* d'), échevin de Liège, 1268 : dans le champ du sceau, un membre de lion, en chevron renversé, la griffe à droite, et un semé d'étoiles. L. : ✠ *S' Radvfi scabini leodiensis* (C. de B.).

— (Everard d'), échevin *illeg*, 1292 : de . . . à six burelles et à la cotice brochante. L. : . . . *ve . . . di sca* (Ibid.).

IJsselstein. Gisbert van *IJselsteine*; le comte Guillaume de Hainaut, de Hollande, etc., lui a rendu, pour le tenir de lui en fief, *thuis te IJselsteine*, et diverses terres *ten Gheme*, in *Ripiker waert*, in *Benschoep* (Benschop), in *Polsbroech* (Polsbroek), in *Hoencoep* (Honkoop), in *Bloclant* (Blokland), 1309 : une fasce et un sautoir échiqueté brochant. L. : *de IJselstein* . . (Hollande).

— Le même, 1309 : même écu. L. : ✠ *S' Ghisberti militis de ine* (Mons, Hainaut).

— (Gisbert, seigneur d'), scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : type équestre, petit module; à senestre; le bouclier, la housse, l'ailette et l'écu du contre scel aux armes ci-dessus. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : *S' e sselst . . . e*. L. du contre-scel : ✠ *S' Ghiselberti dni de Yselsteine* (Utrecht).

— Gisbert van *IJselstein* (fils de Henri), bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une fasce et un sautoir échiqueté brochant. L. : *S' Gh Heinric soen van IJselstein* (Hollande) (voir **Egmond**, **Wisch**).

Un autre Gisbert van *IJselstein* scelle, en premier lieu, cet acte, de 1416, auquel furent appendus les sceaux de beaucoup de bourgeois d'IJsselstein. Vingt-quatre en subsistent encore; ils se trouvent décrits dans ce travail.

D'après **GELRE**, *die here van Yselsteijn*, homme de l'évêque d'Utrecht, portait : d'or à la fasce de sable et au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, brochant. Le eq. d'or, couronné de sable. C. : un plumail gris, en pomme

de pin, issant d'une cuve d'argent, terminée en vol. D'après *De Grimbergsche oorlog* (voir, plus haut, p. 107), *Her Bernaert, here van Iesselsteijne* : *Voerde den scilt van goude reine*, | *Met ere voesche van lasoere*, | *Ge-scaectafelt met vier (!) sautoere* | *Wit ende roet, ende rikelike diere* (II, v. 4934-7).

IJssel. Gisbert van *IJselt*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée de Wenceslas; i. t. : 430 moutons, scelle à Bréda, 1374 : quatorze (4, 4, 3, 2, 4) besants, ou tourteaux. L. : *S Ghiselberti Cosin* (Chartes des ducs de Brabant).

IJssche. *Gerardus de Ishca*, dapifer du duc Henri (III) de Brabant, 1260 : trois fleurs de lis (complètes). L'écu posé sur un lion contourné (*Heijlissen*, N° 174).

— *Henricus de Ijscha*, échevin de Bruxelles, 1330, 1 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Henrici de Yska* (Fonds de Locquenghien, A. G. B., et Bruxelles).

— Henri van *Ijsche*, chevalier, échevin *illeg*, 1364, 5 : même écu. C. : une aigle issante, le vol chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, rangés en pal. L. : ✠ *S' dñi Heirici de Yshca (!) militis* (Bruxelles).

— Henri van *Ijsche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 1190 moutons, 1374 : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une coquille. L. : *S' Heinric van Ysche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Ijsche*, échevin d'Aerschot, 1421 : une lettre J en chef à droite et deux fleurs de lis, au pied coupé, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *S' Ian van Ijsche (sic) scabi ars* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Esche**, **Clutinc**, **Labbus**, **Rover**, **Scholaster**).

De Grimbergsche oorlog (voir plus haut, p. 107) blasonne : *Die here van Ijsche, die al bloot* | *Den scilt van goude voerde . . .* | *Met letien van sable daerin* (II, v. 3160-2).

IJssum. Henri van *IJsssem*, écuyer, scelle un acte du seigneur de Friemersheim, 1366 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un cerf passant; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier chargé de trois merlettes. L. : *Ys . . .* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 29).

— Guillaume van *IJsssem*, reçoit, pour lui-même, pour Gauthier den Duvel et ses autres varlets, tous jadis prisonniers à Bäsweiler, sous le sire de Perwez, un acompte sur une i. t. de 1302 moutons, 1373 : type en losange; un cerf passant. L. : ✠ *S' Willem van Ysem* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Lueff van Isem*, homme du comte de Clèves, 1383 : un cerf élané (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 472).

— *Lueff van IJsssem*, bailli du comte de Clèves, à Aspel et à Rees, 1392 : un cerf passant (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

D'après **GELRE**, *Loef van Ysem*, qu'il cite parmi les

Gueldrois, portait : d'or au cerf de gueules saillant. C. : une tête et col de cerf de gueules, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'or, ramé du même. Plus loin, le même héraut d'armes attribue cet écu : d'argent (c'est-à-dire le champ laissé en blanc) au cerf saillant de gueules, à un *Loef van Yngelshem*, sans indication de nationalité; c'est peut-être le même personnage.

Issum. Gérard van *Isssem* et Marie, fille de sire Herman van *Boijtbergh*, sa femme, ont vendu au comte de Clèves une rente que feu *Loeff*, père dudit Gérard, tenait en fief de lui, 1406 : un cerf saillant. L. : *Siglm Gherit van Issvm* (Dusseldorf, Clèves-Mark, Nos 666-7).

— Herman van *Isssem*, chevalier, *neve* dudit Gérard, 1406 : un cerf élané. C. : une tête et col de cerf. L. : *S H^r mani de Yssey milit^r* (Ibid.) (voir **Budberg**, **EGER[EN]**, **ISTEN**, **Spee**, **Vossem**).

ISTEN (Vincent van) (Issum ?), *swager unde frundt* des frère et sœurs van *Eell* (Eijll), 1553 : un cerf saillant, contourné (*Geld.*).

Itter (Maitre *Ghoert van*) (Op-Itter), licencié es deux droits, lieutenant des fiefs de l'abbé de Saint-Trond, 1584; feudataire de Looz, 1590 : une croix gringolée, accompagnée au 1^{er} canton de trois glands, rangés en fasce. C. : un buste, ou homme issant (fruste) (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond donne ainsi les armes de *van Itteren* : d'azur à la croix ancrée (?) d'or; au franc-quartier d'argent chargé de trois (2, 1) glands d'or, tigés de sinople.

ITT[ER]EN. Renier van *Itten*, reçoit, du Brabant, 30 vieux écus, pour un cheval usé dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 29 septembre : trois chevrons, au bâton brochant. L. : *en* *n* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1425).

Ittre. Jean *Dytrene* scelle un acte de Sohier, sire de Braine, 1290 : un lion-couronné et une cotice brochante, passant sous l'épaule du lion. L. : **S Iehan ditrene escvier** (Ninove) (comp. **DITEREN**).

— *Stievenes*, sires de *Ytrene*, chevalier, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et Gillion de Braine, 1300 : un lion couronné (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— Jean de *Ytrene*, chevalier, frère dudit *Stievenes*, 1300 : un lion (non couronné) et un bâton brochant (Ibid.).

— (*Hoste d'*), écuyer, homme de fief du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut, etc., 1421 : un lion couronné. C. : un lion couronné issant. T. dextre : une damoiselle (*Namur*, Nos 1354-6).

— (Etienne d') reçoit une rente sur le domaine de Hal, 1432 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : deux grif-

fons. L. : *S Est ene ditre* (Mons, Domaines de Hal, reg. 1).

D'après **GELIX**, son contemporain : *her Steven van Itteren*, Brabançon (xiv^e siècle), portait : de sinople au lion d'argent, couronné d'or; à la bordure (simple) de gueules.

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) blasonne ainsi la bannière du sire d'*Itterne* : *Met cinopre, also hi woude, | Met eenen leuwe daerin van goude* (II, v. 3315-7).

Yve. Henri, sire d'*Ive*, 1250 : de vair à trois pals; au franc-quartier plain (*Afflighem*) (voir **Périlleux**).

— (Henri d'), chevalier, seigneur dudit lieu, de *Noeuville* (Neuville), Saint-Martin, Taviens, Goyet, etc., lieutenant de Monseigneur le comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, gouverneur-général et souverain bailli du comté de Namur, 1602 : de vair à trois pals. C. : cassé; on voit la partie inférieure de deux pattes de cerf. L. : *Henri dive chl dive* (Bruxelles, fonds de la famille de Buisseret).

— (Charles-Joseph baron d'), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Catherine-Frédérique-Anne d'Ingelheim, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Adolphe, baron d'Ingelheim, et de Marie-Ursule *Chambellante* (Kammerer) de Worms, dite de Dalberg, fille de messire Frédéric-Théodore *Chambellant* de Worms, baron de Dalberg, et de Marie-Claire de Schönborn (fille de messire Philippe-Erwin de Schönborn et de Marie-Ursule de *Greffenclau*) (Greiffenclau); que ledit Frédéric-Théodore est fils de messire Louis-Martman *Chambellant* de Worms, dit de Dalberg, et de Marie Echter de *Messelbrun* (Mespelbrunn), et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tout costé maternel, sans aucune batardise ni bourgeoisie*; Fernemont, le 25 septembre 1718 : même écu, sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées, et accosté de deux palmes, liées en sautoir. Grand cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de fer-blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Ce sceau est mal gravé; au lieu d'être de vair à trois pals de . . . , l'écu présente tout bonnement 22 « clochettes », rangées en pal, par 5, 6, 6, 5, non aboutées.

— (Le marquis d') et du Saint-Empire, baron de Soye et de Brandebourg, vicomte de Dinant, chambellan de L. L. M. M. I. I. et R. R., seigneur foncier de Huppaye, tient, du Brabant, la seigneurie de Ramillies et plusieurs fiefs à Huppaye, 1754 : de vair à trois pals de gueules. Ecu couronné. S. : un lion et un cerf, chargé d'un écu de . . . à l'écusson plain, tous deux regardants. Bannières : *a*, de vair à trois pals; *b*, de sinople à la fasce (Av. et dén., Nos 7255, 7336).

Les Yve étaient encore seigneurs de Franquenée, du Petit-Quesnoy, de Poix, Soye, Tongrinne, Villers, Walzin, Warelles, Wognée, barons de Brandebourg, Ostiches, Soye, vicomtes de Bavay et de Dinant comtes de Ruisbroeck, marquis d'Yve, de Jodoigne et de Bavay.

Leurs supports sont : deux lions d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu : de vair à trois pals de gueules.

Les de Cartier d'Yve portent coupé : de Cartier — qui est : d'argent à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et abou-tés d'azur — sur Yve. S. : deux lions au naturel, regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de Cartier, la 2^e d'Yve.

Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph de Cartier d'Yve obtint reconnaissance de noblesse, en 1823, et conces-sion du titre de baron, transmissible par ordre de pri-mogéniture à sa descendance masculine. Ce titre fut accordé à toute sa descendance mâle, le 31 mars 1841.

IJvels (Mathieu) juge à Aix-la-Chapelle, 1350; dros-sard de Montjoie, vassal du sire de Schoonvorst, cher ami de Jean Rummel, 1370 : un fascé de six pièces; au franc-quartier fascé de huit pièces. C. : deux têtes de paon, sur des cols allongés, recour-bés, adossés. La capeline semée de feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : S' *Mathi . . . is Yvels* (Dus-seldorf, Commanderie de Biesen, N° 37, *Jul.-Berg*, N° 847).

Ivoix. *Lambelet d'Ivoix*, écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : une bordure dentelée et une fasce brochante, frettée, mais les interstices des frettes en relief. L. : S' *Lamb* (Luxembourg, c. IV. l. XVI, N° 9).

— (Le garde du scel de la prévôté d'), 1520 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, un lion, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé, au lion brochante (!). L. : S' *ppoitat' castri nostri yuodiensis* (Chartes des ducs de Brabant).

IJwiin IJwiins soen (*Aernt*), échevin de Heusden (Brabant), 1429 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel (Malines) (voir **Cuijk**).

Comp. les armes des van *Kuijok*, échevins de Heusden. La famille Iweins, dont une branche s'appelle : Iweins d'Eeckhoutte, appartient à la noblesse officielle de la Belgique. Elle porte : de gueules au chevron, accom-pagné de trois trèfles, le tout d'argent. C. : un trèfle de l'écu.

Les Iweins d'Eeckhoutte ont pour devise : *Semper et ubique fidelis*.

Ixelles, voir **Haseldonck**.

IJzendoorn } voir **Ys**
IJzeren }

J

Jadon (**Jadou**?) (*Jean*) scelle un aveu pour sa fille qui tient, du Brabant, un fief à Hannut, 1331 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de cinq fusées; aux 2^e et 3^e, une aigle. C. : une tête et col de lévrier colleté (Av. et dén., N° 4208).

Jaghère (Pierre de) tient, de Charles van *Halewine*, du chef de sa cour de *te-Willecomme*, un fief à Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cor de chasse (Fiefs, N° 10737).

— (Georges de), échevin du métier de *Zomergem* (Somergem), 1516 : un cor de chasse contourné. L. : s de *Jaghère* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117) (voir **Artevelde**).

Jagnée, voir **Jannée**.

Jacart, voir **Jocarde**.

Jacobs. *Jacobus Jacobi*, échevin d'*Oesterwijk* (Oosterwijk) (il s'agit d'une terre in *Ghesel* = Giesel), 1353 : une branche de pommier, fruitée de trois pièces. L. ; S' *Jacobi f. cobi* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Jacobs. *Josse Jacops*, de Gaesbeek, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 116 moun-ton, 1374 : un lion. L. : *Sigillv Ioes Iacob* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jan Jacobs soen*, échevin de *Lezmonde* (Leksmond), 1388 : une aigle. L. : S' *Jan Jacobs soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).

— *Horstgijn Jacobs soen*, échevin d'Amsterdam, 1458 : une marque de marchand. S. s. : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds des Chartreux de *ter Saligherhaven*, près Amsterdam) (Fig. XXXI).

— (Adrien), *goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Clèves, 1484 : une fasce et une bor-dure engrêlée. C. cassé (C. C. B., N° 113).

— *Henrick Jacopsen*, écoutète de monseigneur de Nassau, au métier de Drimmelen, 1526, 31 : une marque de marchand, formée d'un crampon con-tourné et d'un grand flanchis (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

— *Jean Jacops*, homme de fief du château de Ter-